

Rapport financier trimestriel
Bureau du vérificateur général du Canada



Bureau du vérificateur général du Canada

Pour obtenir de l'information, veuillez communiquer avec la :

Direction des communications
Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953
Télécopieur : 613-957-0474
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1-613-954-8042
Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca
Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

ISSN 1927-1980

Table des matières

| | |
|---|---|
| Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes | 3 |
| Introduction | 3 |
| Mandat | 3 |
| Mode de présentation | 3 |
| Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs | 4 |
| Changements aux autorisations | 4 |
| Changements aux autorisations utilisées | 4 |
| Risques et incertitudes | 5 |
| Nouveau vérificateur général | 5 |
| Renouvellement des méthodes d'audit | 5 |
| Budget de 2011 | 5 |
| Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes | 6 |
| Changements de personnel cadre clé | 6 |
| Conventions collectives. | 6 |
| Nouveau Parlement | 6 |
| État des autorisations (non audité) | 7 |
| Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité) | 8 |

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses. Le rapport trimestriel n'a pas été soumis à un audit ni à un examen externe.

Le Bureau du vérificateur général du Canada a une seule activité de programme : l'audit législatif. Il réalise des études et des audits indépendants qui fournissent information, avis et assurance au Parlement, au gouvernement et à la population canadienne.

Mandat

Le vérificateur général du Canada est un haut fonctionnaire du Parlement. Il est indépendant du gouvernement et présente ses rapports directement au Parlement. Ses fonctions sont établies par la *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'autres lois et des décrets en conseil. Elles consistent à réaliser des audits législatifs et, dans certains cas, à surveiller les ministères et les organismes fédéraux, les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et d'autres entités.

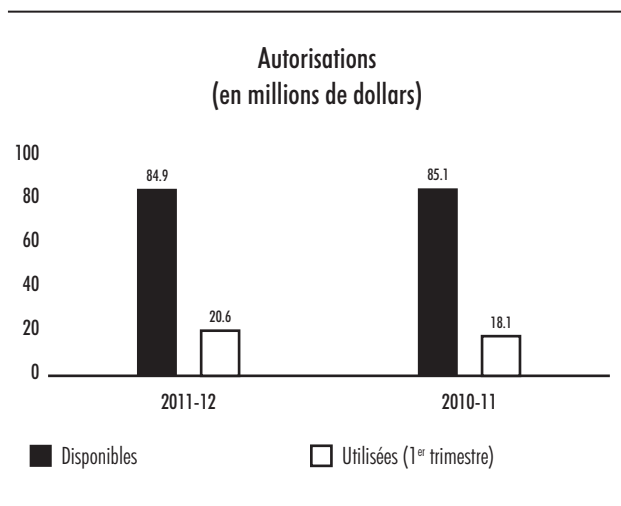
Mode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport présente les autorisations de dépenser du Bureau accordées par le Parlement et utilisées par le Bureau, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2011-2012. Ce rapport trimestriel présente de l'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le Bureau utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Des changements mineurs ont été apportés aux autorisations disponibles pour l'exercice et aux autorisations utilisées pour le trimestre terminé le 30 juin 2011.



Changements aux autorisations

Au 30 juin 2011, le total des autorisations budgétaires disponibles pour l'exercice avait diminué de 200 000 \$ par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison de rajustements techniques.

En décembre 2007, le Bureau a été nommé vérificateur de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les coûts de ces travaux d'audit sont pleinement recouverts auprès de cet organisme. Étant donné les récents changements apportés au mandat d'audit de l'OIT, le Bureau a déterminé que la meilleure option, tant du point de vue administratif que financier, était de demander l'autorisation de dépenser de nouveau tous les coûts ainsi recouverts. À compter du 1^{er} avril 2011, le Parlement a autorisé le Bureau à dépenser de nouveau ces coûts recouverts en approuvant le projet de loi C-8 le 22 juin 2011.

Changements aux autorisations utilisées

Par rapport à l'exercice précédent, les autorisations utilisées au cours du trimestre terminé le 30 juin 2011 ont augmenté de 2,5 millions de dollars, principalement à cause des frais de personnel. Cette augmentation est attribuable à des problèmes de délai de paiement de la rémunération au rendement.

Risques et incertitudes

Nouveau vérificateur général

Même si un vaste processus de recrutement de cadres a été lancé en juin 2010, le nouveau vérificateur général n'a pas encore été nommé.

Renouvellement des méthodes d'audit

L'audit et la comptabilité ont subi divers changements importants en 2010-2011. Ces changements obligent le Bureau à actualiser ses méthodes d'audit et à investir dans la formation de son personnel. Même si le coût estimatif du projet de renouvellement des méthodes d'audit n'a pas changé, la date d'achèvement du projet a été reportée au 31 décembre 2012.

Budget de 2011

Le Bureau a entrepris un examen stratégique des opérations en vue de déterminer des possibilités de réaliser des économies. Nous prévoyons présenter ces dernières au groupe consultatif sur le financement et la surveillance des hauts fonctionnaires du Parlement.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Changements de personnel cadre clé

En mai 2011, le sous-vérificateur général, John Wiersema, a été nommé vérificateur général du Canada par intérim. Il occupera ce poste jusqu'au 30 novembre 2011 ou jusqu'à ce qu'un nouveau vérificateur général du Canada soit nommé.

Conventions collectives

Le Groupe des professionnels de l'audit, représentant environ 275 vérificateurs, a révoqué son accréditation syndicale en novembre 2010. Le Bureau collabore désormais étroitement avec un représentant du comité des employés non syndiqués.

Nouveau Parlement

Le Bureau est en train de préparer des documents d'information pour renseigner en temps opportun les nouveaux et les anciens parlementaires au sujet du rôle, du mandat et des constatations des audits du Bureau.

Approuvé par :

Le vérificateur général par intérim,
John Wiersema, FCA
Ottawa, Canada

Le 26 août 2011

La vérificatrice générale adjointe et
dirigeante principale des finances,
Lyn Sachs, FCA

État des autorisations (non audité)

| | Exercice 2011-2012 | | | Exercice 2010-2011 | | |
|--|--|--|--|---|--|--|
| | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2011* | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| | (en milliers de dollars) | | | | | |
| Crédit 20 (Crédit 15 en 2010-2011) – Dépenses de fonctionnement | 77 019 | 18 031 | 18 031 | 75 764 | 15 676 | 15 676 |
| Moins : Recettes à valoir sur le crédit | (2 510) | (10) | (10) | (660) | (37) | (37) |
| Crédit 20 (Crédit 15 en 2010-2011) – Dépenses nettes de fonctionnement | 74 509 | 18 021 | 18 021 | 75 104 | 15 639 | 15 639 |
| Autorisations législatives budgétaires | 10 439 | 2 610 | 2 610 | 9 961 | 2 491 | 2 491 |
| Autorisations budgétaires totales | 84 948 | 20 631 | 20 631 | 85 065 | 18 130 | 18 130 |
| Autorisations non-budgétaires | - | - | - | - | - | - |
| Autorisations totales | 84 948 | 20 631 | 20 631 | 85 065 | 18 130 | 18 130 |

*Comprend seulement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et celles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

| | Exercice 2011-2012 | | | Exercice 2010-2011 | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 | Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2011 | Cumul des dépenses à la fin du trimestre | Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 | Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2010 | Cumul des dépenses à la fin du trimestre |
| (en milliers de dollars) | | | | | | |
| Dépenses: | | | | | | |
| Personnel | 69 305 | 17 729 | 17 729 | 68 555 | 15 189 | 15 189 |
| Transports et communications | 6 304 | 1 088 | 1 088 | 5 323 | 1 004 | 1 004 |
| Information | 859 | 24 | 24 | 859 | 102 | 102 |
| Services professionnels et spéciaux | 8 415 | 1 135 | 1 135 | 8 413 | 1 070 | 1 070 |
| Location | 343 | 52 | 52 | 343 | 49 | 49 |
| Services de réparation et d'entretien | 687 | 553 | 553 | 687 | 569 | 569 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 687 | 46 | 46 | 687 | 168 | 168 |
| Acquisition de matériel et d'outillage | 343 | 10 | 10 | 343 | 10 | 10 |
| Autres subventions et paiements | 515 | 4 | 4 | 515 | 6 | 6 |
| Dépenses budgétaires brutes totales | 87 458 | 20 641 | 20 641 | 85 725 | 18 167 | 18 167 |
| Moins les recettes affectées aux dépenses : | | | | | | |
| Sommes recouvrées des membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) et des audits effectuées pour l'Organisation internationale du travail ¹ | (2 510) | (10) | (10) | (660) | (37) | (37) |
| Dépenses budgétaires nettes totales | 84 948 | 20 631 | 20 631 | 85 065 | 18 130 | 18 130 |

¹ En 2010-2011, le Bureau avait l'approbation de dépenser seulement les coûts recouverts des membres du CCVL.

